

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT D'ÉTAT  
AUX PERSONNES HANDICAPÉES

**Arrêté du 23 novembre 2017 modifiant l'arrêté du 28 février 2017 portant nomination  
au conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Bordeaux**

NOR : SSAA1730935A

La secrétaire d'État aux personnes handicapées,

Vu le décret n° 74-355 du 26 avril 1974 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national de jeunes aveugles, notamment son article 4;

Vu l'arrêté du 28 février 2017 portant renouvellement des membres nommés du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Bordeaux,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Est nommée au conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Bordeaux :  
Mme Coulonges, enseignante référente, adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés,  
en remplacement de Mme Evrard.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 23 novembre 2017.

Pour la secrétaire d'État aux personnes handicapées :  
*La cheffe de service,*  
*adjointe au directeur général de la cohésion sociale,*  
C. MICHEL